

truchement du service télégraphique de la Chambre des communes, elles n'exposent pas entièrement la vérité, et la diffusion journalistique de vérités tronquées et de demi-vérités finira tôt ou tard par entrer dans l'esprit de la population et les gens commenceront à se demander comment le pays est gouverné. Ainsi, le 9 mai, le bureau central des nouvelles de Radio-Canada diffusait le bulletin suivant à son émission de 6 heures à Toronto. On ne peut pas dire qu'il s'agit d'une nouvelle mensongère. La voici:

M. N. E. Tanner, de Calgary, détient seulement deux des actions de la société qui en compte près de 2 millions. Beaucoup plus que les trois quarts des actions sont détenues par cinq sociétés dont la grande partie des propriétaires sont aux États-Unis.

Je ne dirais pas que c'est entièrement faux, mais on n'y dit pas toute la vérité. La nouvelle ne révèle pas qu'il s'agit de sociétés canadiennes qui appartiennent en grande partie à des portefeuillistes américains. Puis dans le bulletin de 10 heures, on répétait à peu près la même chose sauf ce qui suit:

Les trois quarts de près de 2 millions d'actions sont détenus par quatre grosses sociétés dont les propriétaires sont en grande partie américains.

On avait donc dû faire une correction. La même chose se poursuit d'une page à l'autre. Le 14 mai, à l'émission de 6 heures et demie, consacrée aux nouvelles, on s'exprime ainsi:

Les conservateurs ont insisté pour que le pipe-line soit aménagé sous la haute direction du Canada. La CCF en réclame l'étatisation. M. Howe dit que, à moins de recourir à l'étatisation, il n'y a aucun moyen de garantir que le Canada aura la haute main sur le pipe-line.

Le ministre du Commerce n'a jamais dit cela.

M. Knowles: Il l'a dit.

M. Reinke: Il ne l'a pas dit. Il n'a jamais dit cela du tout. Nous arrivons maintenant à l'émission d'onze heures du soir, le 14 mai, le même jour où le ministre du Commerce a prononcé à la Chambre des communes un discours expliquant toute l'affaire du pipe-line. Or ce jour-là, toute une page est consacrée à la radio. A onze heures, il n'est question que de George Drew. La même chose s'est répétée le 15 et le 16 mai. Voici encore une fois:

Les conservateurs veulent que le pipe-line transcanadien soit placé sous autorité canadienne et les cégistes en réclament l'étatisation.

Rien pour les libéraux. Le 17 mai, la vérité sort enfin:

M. Howe a ajouté qu'il n'y avait pas lieu de trop s'inquiéter au sujet de l'autorité que les Canadiens exerceront sur ce pipe-line. Il a déclaré que le Canada en aurait la direction.

[M. Reinke.]

C'est le 17 mai qu'il se serait exprimé ainsi. En fait, le 14 mai, ici même à la Chambre des communes, il a dit comme en fait foi la page 4007 du hansard:

En d'autres termes, un pipe-line entièrement canadien, quel qu'en soit le propriétaire, est complètement sous la direction du Canada.

Auparavant le ministre du Commerce avait expliqué que le Parlement fait les lois et les règlements. Il est question dans cette émission de nouvelles de la déclaration qu'il a faite ce jour-là et que rapporte le hansard à la page 4007:

Chaque fois que j'ai parlé de cette offre de 51 p. 100, j'ai fait soigneusement remarquer que cela ne garantit pas que la maîtrise appartiendra à des Canadiens.

Mais ce n'est plus du tout la même chose de faire croire à la population du Canada que le présent gouvernement n'est pas en faveur d'un pipe-line assujéti à une direction ou à une réglementation canadienne.

Et ça continue. La même chose se répète chaque jour, on rapporte des remarques sottes de l'opposition, comme celle-ci:

M. Regier s'est demandé quelle portion du montant avait été versée en 1953 à la caisse électorale libérale.

Voici l'en-tête:

On allègue que la *Trans-Canada Pipe Lines Limited* a contribué à la caisse du parti libéral.

Pourquoi ne pas dire que le ministre du Commerce est un escroc?

En voici un autre exemple. Presque tous les jours où ces nouvelles ont été données, on répète que ce débat a été étouffé. En voici encore.

L'opposition s'écrie: "Honte" "Étranglement" "Honte".

Puis viennent encore quelques pages portant le mot "honte". Voici un exemple:

"Honte", s'écrie George Drew.

Nous avons ensuite un exemple du genre de commentaire auquel se sont livrés certains des membres de la tribune des journalistes. Je ne sais pas si on les considère comme des commentaires ou des nouvelles émanant de la tribune des journalistes. Si ce sont des commentaires sur les nouvelles, il se peut que j'aie tort de les critiquer, mais je les considère comme faisant partie des nouvelles car Radio-Canada n'a pas de reporter à la tribune des journalistes, alors que la société devrait en avoir.

Je ne choisis personne en particulier, mais le premier nom qui se présente est celui de Doug Leiterman, du service des nouvelles de Southam, qui a dit ceci:

Le Parlement n'a jamais vu de pareille journée au Canada. Parfois, toute maîtrise de la Chambre disparaissait; la Chambre semblait sur le point de se disloquer d'un moment à l'autre. Les députés criaient; des huées les réduisaient au silence.